

0470003Y
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
5 ALLEE PIERRE POMAREDE
47916 AGEN CEDEX 9
Tel : 0553775600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 23/11/2023

Sous la présidence de : David Silveira

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ATTILA :

Le conseil d'administration autorise la signature d'un contrat pour l'entretien des toitures et chéneaux du lycée. Cf. contrat joint au présent acte

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_38_0470003Y_231213111155

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ATTILA :

Le conse

Établissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE-
0470003Y

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 38

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : ATTENTION: le contrat ne peut pas être signé par la gestionnaire mais seulement par le chef d'établissement, ordonnateur des dépenses et recettes.

CONTRAT D'ENTRETIEN

N° CE-202-2023-45

Date : 15/10/2023

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE DE BAUDRE

JEAN BAPTISTE DE BAUDRE

à l'attention de Madame DELMAS Françoise

5 Allée POMAREDE

47000 AGEN

05 53 77 56 00

gest.0470003y@gmail.com

BÂTIMENT(S) CONCERNE(S)



- Bâtiment A
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment B
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment C
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment D
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment F
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment G
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment L
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment M
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment H - I - A - C toits haut
5 Allée POMAREDE 47000 AGEN

AVERTISSEMENT

L'entretien des toits "hauts" des bâtiments H, I, A et C sera effectué sur une rotation triennale, dans l'ordre respectif : A la première année, H et I la seconde et C la troisième année. Le contrat ci-dessous prend en compte cette spécificité.

L'entretien sera effectué sur la période de congé estival correspondant aux vacances scolaires.

Article 1 - OBJET

Le Client confie à l'Entreprise qui l'accepte l'entretien périodique des parties de la couverture définies dans l'Article 2, pour le bâtiment / l'immeuble désigné ci-après:

- 5 Allée POMAREDE 47000 AGEN
- Bâtiment A
- Toit bas du bâtiment A
- Entretien
- Bâtiment B
- Toit Bitume (petit)
- Entretien
- Toit Bitume lesté (grand)
- Entretien
- Toit Tuile Lartigues
- Entretien
- Bâtiment C
- Toit Bitume cage d'escalier
- Entretien
- Toit Bitumes au-dessus du CDI
- Entretien
- Bâtiment D
- Toit 3 sheds
- Entretien
- Toit Avancée en bac acier
- Entretien
- Toit Tuile 2 pans
- Entretien
- Bâtiment F
- Toit Bitume Gymnase
- Entretien
- Toit Tuiles Nord
- Entretien
- Toit Tuiles Sud
- Entretien
- Bâtiment G
- Toit principal bac acier
- Entretien
- Toit bandes bitumes
- Entretien
- Bâtiment L
- Toit Bâtiment L
- Entretien
- Bâtiment M
- Toit Bâtiment M
- Entretien
- Bâtiment H - I - A - C toits haut
- Toit H-I-A-C hauts
- Entretien selon une rotation triennale : A en première année, H et I en seconde année et C en troisième année.

Les conditions d'exécution de l'entretien des toitures sont décrites à l'Article 3 du présent contrat. Le présent Contrat est régi par des Conditions générales de services d'Attila.

Article 2 - CHAMPS D'INTERVENTION

L'Entreprise s'engage à effectuer l'entretien normal des toitures indiquées ci-après dans l'article 3 du présent contrat. L'entretien ne s'applique pas aux éléments annexes de la toiture (mâts d'antennes, garde-corps, supports de panneaux publicitaires, VMC, etc.).

Article 3 - DÉFINITION DES PRESTATIONS

L'Agence Attila procédera, selon les termes du présent contrat, une ou plusieurs fois par an à la visite d'entretien.

La prestation dans le cadre de cette (ces) visite(s) annuelle(s) d'entretien comprend :

Hors contexte amiante :

- Déplacement A/R.
- Une équipe de 2 techniciens ATTILA
- Mise en sécurité des techniciens avec port des Équipements de Protection Individuelle et Collective pour accès, circulation et translation du matériel de sécurité au sol et en toiture.
- Nettoyage des chéneaux et/ou gouttières (enlèvement des pousses végétales, feuilles, plastiques, gravats, autres déchets...),
- Nettoyage des naissances,
- Contrôle visuel de l'état général des chéneaux et/ou gouttières.
- Contrôle visuel de l'état général des tuyaux d'évacuation d'eau pluviale.
- Contrôle visuel de l'état général des couverture et/ou étanchéité y compris les accessoires de raccord.
- Contrôle visuel de l'état général des couvertines d'acrotère.
- Contrôle visuel de l'état général des faitages, arêtiers et noues.
- Contrôle visuel des émergences de toiture (ventilations, lanterneaux...)
- Gestion des déchets.
- Repliement du matériel.
- Rapport écrit et photographique.

Prestations :

- Nettoyage des chéneaux et/ou gouttières (enlèvement des pousses végétales, feuilles, plastiques, gravats, autres déchets...),
- Nettoyage des naissances,
- Nettoyage des regards de pied de chute (si accessibles)
- Contrôle visuel de l'état général des chéneaux et/ou gouttières.
- Contrôle visuel de l'état général des tuyaux d'évacuation d'eau pluviale.
- Contrôle visuel de l'état général des couverture y compris les accessoires de raccord.
- Contrôle visuel de l'état général des couvertines d'acrotère.
- Contrôle visuel de l'état général des faitages, arêtiers et noues.
- Contrôle visuel des émergences de toiture (ventilations, lanterneaux...)
- Mise en sac et évacuation des déchets en déchetterie spécialisée.
- Repliement du matériel.
- Rapport écrit et photographique.

Les prestations prévues au présent contrat ne comprennent pas :

- les travaux relevant d'un autre corps d'état (par exemple maçonnerie, plomberie, antenne, etc.).
- les travaux de réparation découlant d'une remise en état nécessaire à la bonne tenue de l'ouvrage.
- la vérification des équipements techniques situés sur la couverture (vérification de vacuité de conduits, installation de conditionnement d'air...).

D'une manière générale, les interventions non explicitement décrites à l'Article 3 ne sont pas prévues par le présent contrat et ne peuvent engager la responsabilité de l'Entreprise.

Article 4 - PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les prestations ci-dessus seront exécutées au prix forfaitaire annuel de 9 238,52 € TTC pour le nombre de passage(s) défini. Les prix mentionnés du présent contrat sont révisibles chaque année au moment du renouvellement du contrat par l'application de la clause de variation de prix suivante :

$$P = P_0 \times (BT_n50 / BT_050)$$

P montant révisé = P₀ montant initial du contrat x (BT_n50 valeur dernier indice BT50* connu au moment de la révision / BT₀50 valeur de l'indice BT50* connu au moment de l'établissement du prix initial)

*BT 50 Rénovation et Entretien tout corps d'état

Article 5 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

L'Entreprise déclare être titulaire d'une police d'assurance valable pendant la durée du contrat et couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis d'un tiers.

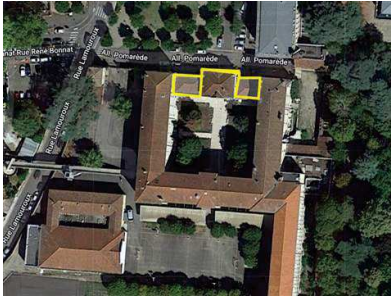
Dans le présent contrat, l'Entreprise intervient pour assurer des prestations d'entretien telles qu'elles sont définies ci-dessus. Le Client conserve donc la garde et la responsabilité de l'ouvrage.

Article 6 - DUREE ET RECONDUCTION

Le présent contrat est valable pour une durée de 3 années et reconductible pour une durée de 3 années par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée A.R. dans un délai de 3 mois avant la date d'échéance.

Bâtiment A

Toit bas du bâtiment A 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 598,26 €

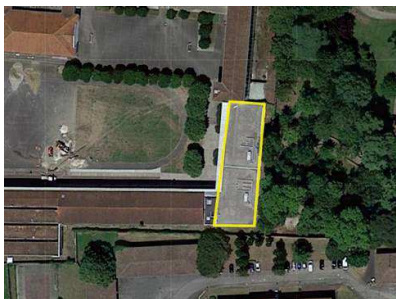
Bâtiment B

Toit Bitume (petit) 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 62,20 €

**Toit Bitume lesté (grand) 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 645,00 €

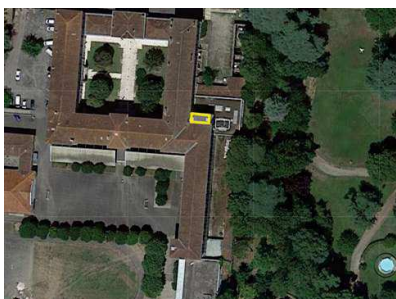
**Toit Tuile Lartigues 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 777,10 €

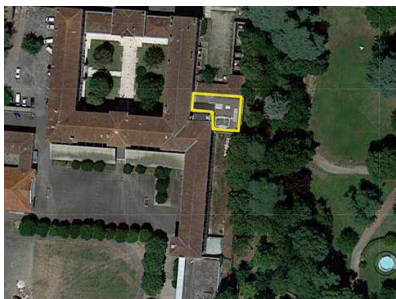
Bâtiment C

**Toit Bitume cage d'escalier 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 23,50 €

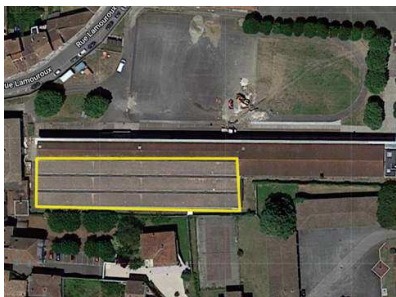
**Toit Bitumes au-dessus du CDI 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 186,50 €

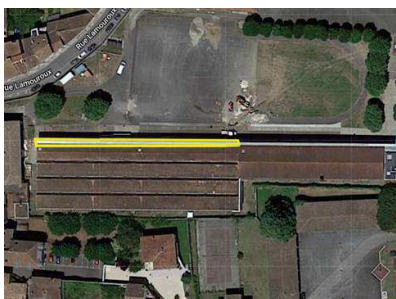
Bâtiment D

**Toit 3 sheds 1 passage(s) par an
Entretien**



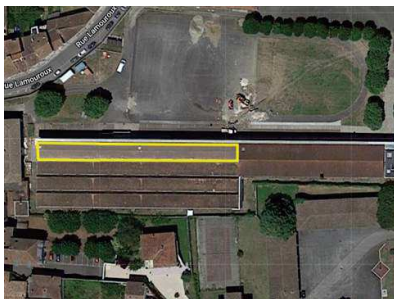
Sous-total HT : 1 398,80 €

**Toit Avancée en bac acier 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 128,20 €

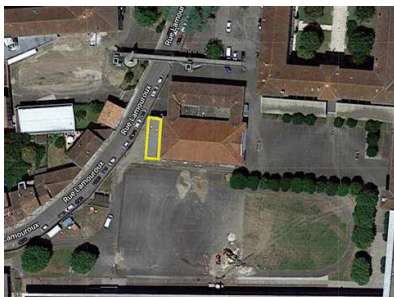
Toit Tuile 2 pans 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 505,10 €

Bâtiment F

Toit Bitume Gymnase 1 passage(s) par an
Entretien



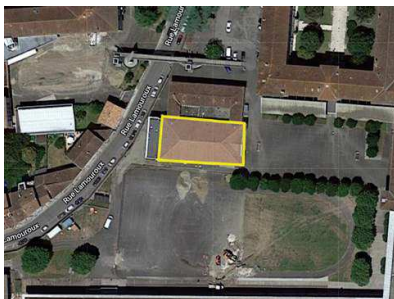
Sous-total HT : 77,70 €

Toit Tuiles Nord 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 505,10 €

**Toit Tuiles Sud 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 349,70 €

Bâtiment G

**Toit principal bac acier 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 221,21 €

**Toit bandes bitumes 1 passage(s) par an
Entretien**



Sous-total HT : 206,12 €

Bâtiment L

Toit Bâtiment L 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 406,24 €

Bâtiment M

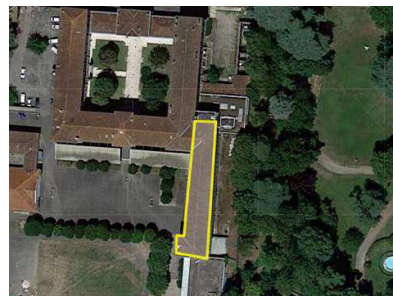
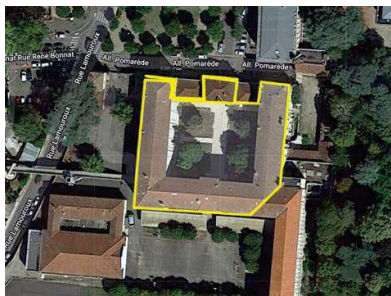
Toit Bâtiment M 1 passage(s) par an
Entretien



Sous-total HT : 406,24 €

Bâtiment H - I - A - C toits haut

Toit H-I-A-C hauts 1 passage(s) par an
Entretien selon une rotation triennale : A en première année, H et I en seconde année et C en troisième année.



Sous-total HT : 1 201,80 €

TOTAL HT	7 698,77 €
TVA 20,0 %	1 539,75 €
TOTAL TTC	9 238,52 €

Bon pour commande et exécution des travaux

Aucune mention manuscrite en dehors des dates et signatures.
Voir les CGS au dos. Merci.

Françoise DELMAS

Le / /

Responsable du suivi

ATTILA-AGEN
APEXEN SARL
9002 avenue de Colmar - 47000 AGEN
915 289 748 R.C.S. Agen - TVA FR46915289748
Tel: 05 53 66 83 80 - Email: agen@attila.fr

Bruno BONVILA

Le 15 / 10 / 2023

